

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1176^e séance, tenue le mardi 10 juin 2025, à 14 heures, à la salle M-425
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, le vice-recteur adjoint à la recherche, Francis Gingras ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Michel Janosz, Carl-Ardy-Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Simon De Denus, Jean-François Bouchard ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent, Marie-Josée Aubin ; les membres diplômés : Pascale Sirard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Alexis Collette, François Latendresse, Sonia Bachelier, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Anick Gélineau, Chantal Bémeur, Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

INVITATIONS : pour la délibération CE-1176-5.2, de la Faculté de l'apprentissage continu : Guillaume Louis et Katia Panagopoulos, responsables de programme ; pour la délibération CE-1176-5.3, de la Faculté de l'apprentissage continu : Patrice Leroux, responsable de programme ; pour la délibération CE-1176-5.5, de la Faculté de médecine : Karine Marcotte, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie ; pour la délibération CE-1176-6.1, de la Faculté de médecine vétérinaire : Patrick A. Leighton, professeur titulaire au Département de pathologie et microbiologie ; pour la délibération CE-1176-6.2, de la Faculté de médecine : Vincent Jacquemet, professeur titulaire au Département de pharmacologie et physiologie ; pour la délibération CE-1176-6.3, de la Faculté de médecine : Karine Marcotte, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie ; pour la délibération CE-1176-6.4, de la Faculté de médecine : Dorothée Dal Soglio, professeure titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire ; pour la délibération CE-1176-5, de la Faculté des arts et des sciences : Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat ; pour la délibération CE-1176-6, de la Faculté des arts et des sciences : Pascale Caidor, professeure adjointe au Département de communication, et Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat ; pour la délibération CE-1176-7, de la Faculté de médecine : Sylvie Hébert, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation, Vincent Poitou ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Geneviève Saumier, Hugo Ciaburro, Carmela Cucuzzella, Sylvie Dubois ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle, Marie Luquette ; les membres diplômés : Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Michèle Glémaud

PRÉSIDENT : en l'absence de la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, préside la séance

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

CONSEILLÈRE EN

GOVERNANCE : Danielle Salvail

Le président fait part de nominations récentes à la Commission des études et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : à titre de membres d'office : Vincent Poitout, vice-recteur à la recherche et à l'innovation, et Francis Gingras, vice-recteur adjoint à la recherche, secteur Société et culture ; à titre d'observatrice désignée par la Faculté de médecine : Chantal Bémeur, vice-doyenne aux sciences de la santé.

CE-1176-1 ORDRE DU JOUR

Le projet inscrit au point 5.1 est retiré, et reporté à une séance ultérieure. On prend note de l'ordre de présentation de certains points de l'ordre du jour (le point 6.3 sera traité immédiatement après le point 5.5 ; le point 6.1 sera traité après le point 6.6). L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1175^e séance tenue le 20 mai 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information **[retiré]**
 - Création d'un programme de Certificat (1-059-5-0) et d'un Microprogramme de premier cycle (1-059-7-0) en gestion de données
 - Modification afférente aux programmes de Certificat en gestion de l'information numérique (1-053-5-1) et de Certificat en archivistique (1-056-5-1)
 - Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Ajout du programme de Certificat en gestion de données à la liste des programmes constitutifs de cinq baccalauréats par cumul avec appellation
 - 5.2 Faculté de l'apprentissage continu (Faculté de l'éducation permanente)
 - Création d'un programme de Certificat (1-540-5-1) et d'un Microprogramme de premier cycle (1-540-6-1) en pair-aidance
 - 5.3 Faculté de l'apprentissage continu (Faculté de l'éducation permanente)
 - Modification au programme de Certificat de rédaction professionnelle (1-186-5-2)
 - 5.4 Faculté de l'aménagement – École d'architecture
 - Modification au programme de Baccalauréat en architecture (1-010-1-3)
 - 5.5 Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie
 - Création d'un Microprogramme de premier cycle en sciences de l'orthophonie (1-752-6-0)
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de médecine vétérinaire – Département de pathologie et microbiologie
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle *Une seule santé* (2-965-6-0)
 - 6.2 Faculté de médecine – Département de pharmacologie et physiologie
 - Modification aux programmes de DESS (2-535-1-1), de Doctorat (3-535-1-0) et de Maîtrise (2-535-1-0) en génie biomédical
 - 6.3 Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie
 - Modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (2-752-1-0)
 - 6.4 Faculté de médecine – Département de pathologie et biologie cellulaire
 - Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0)
 - 6.5 Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en communication de la science (2-225-6-1)
 - 6.6 Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en études des mondes noirs, africains et caribéens (2-163-6-2)
7. Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie
 - Modification au programme de Maîtrise professionnelle en audiologie (2-751-1-0)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 8.1 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes en science politique
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance régulière
11. Clôture de la séance

CE-1176-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1175^e SÉANCE DU 20 MAI 2025

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1175^e séance, tenue le 20 mai 2025.

CE-1176-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1175^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1176-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1176-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, président de la Sous-commission du premier cycle, présente les projets inscrits aux points 5.2 à 5.5.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.5, la Commission reçoit Karine Marcotte, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine.

S'il y a lieu, des invités se rendront disponibles par visioconférence pour la période de questions :

CE-1176-5.2 : Guillaume Louis et Katia Panagopoulos, responsables de programme à la Faculté de l'apprentissage continu ;

CE-1176-5.3 : Patrice Leroux, responsable de programme à la Faculté de l'apprentissage continu.

CE-1176-5.1 Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

- Création d'un programme de Certificat (1-059-5-0) et d'un Microprogramme de premier cycle (1-059-7-0) en gestion de données
- Modification afférente aux programmes de Certificat en gestion de l'information numérique (1-053-5-1) et de Certificat en archivistique (1-056-5-1)

Faculté des arts et des sciences – Direction

- Ajout du programme de Certificat en gestion de données à la liste des programmes constitutifs de cinq baccalauréats par cumul avec appellation

2025-A0033-1176-284, 284.1

Ce projet est retiré et son étude est reportée à une séance ultérieure.

CE-1176-5.2 Faculté de l'apprentissage continu (Faculté de l'éducation permanente)

- Création d'un programme de Certificat (1-540-5-1) et d'un Microprogramme de premier cycle (1-540-6-1) en pair-aidance

2025-A0033-1176-285, 285.1

La proposition de la création d'un programme de Certificat et d'un Microprogramme de premier cycle en pair-aidance résulte d'une réflexion menée à la suite du transfert, à la Faculté de l'éducation permanente, du Microprogramme de premier cycle en santé mentale : mentorat pour pairs-aidants de la Faculté de médecine (en 2022). À la suite

d'une modification au microprogramme (en 2023), puis de la suspension des admissions (en 2024), pour des raisons liées au nombre limité d'étudiantes et d'étudiants actifs dans le programme et à la difficulté d'offrir les cours selon une fréquence régulière, une analyse des besoins effectifs des milieux concernés et des besoins de formation afférents a été menée, en vue de proposer une nouvelle offre de formation actualisée et pertinente, et qui soit adaptée et cohérente en regard de ces éléments. Les démarches de consultation et d'analyse ont permis de dégager des champs d'intérêt pour un projet renouvelé (dont l'élargissement du programme afin d'inclure non seulement le secteur de la santé mentale, mais aussi les secteurs de santé physique, de dépendance, d'autisme, de jeunesse, etc. ; l'augmentation du nombre d'heures consacrées à l'intervention ; l'ajout de composantes liées à la pratique et aux stages, à l'éthique et aux aspects légaux de la pair-aidance ; une description claire des clientèles ; une définition de la pair-aidance qui soit commune à l'ensemble des personnes et organismes concernés). Dans cette perspective, les objectifs du programme de Certificat et du Microprogramme visent la définition d'une identité de pair-aidance ; l'adaptation en conséquence d'une pratique professionnelle, dans le respect d'une intégrité physique, mentale et informationnelle ; le fondement des actions sur les cadres de pratique institutionnels et légaux. La structure du programme de Certificat présente un bloc de cours obligatoires de 15 crédits (fondements), auxquels s'ajoutent un bloc de cours à option de 12 à 15 crédits (incluant la possibilité d'effectuer un stage de 6 crédits en milieu de travail), et un bloc de cours complémentaires (maximum 3 crédits). Le Microprogramme est composé des cinq cours de fondement (15 crédits obligatoires) du programme de Certificat. L'implantation des programmes est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-285.

On souligne la qualité de la collaboration de la Faculté de médecine en regard de la redéfinition et du développement de cette offre de formation en pair-aidance. On prend note de l'intérêt de prévoir des échanges avec des départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences, pour le développement de cours ou de contenus de formation liés à des disciplines pertinentes (dont psychoéducation, psychologie et criminologie).

En réponse à une question d'ordre général sur les composantes de la présentation des projets de création et de modification majeure de programmes, des précisions sont apportées sur les directives récentes communiquées par le VRAEE, relativement à de nouvelles modalités de cheminement des projets (dont la définition d'un plan d'affaires s'il y a lieu).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat (1-540-5-1) et d'un Microprogramme de premier cycle (1-540-6-1) en pair-aidance, à la Faculté de l'apprentissage continu, conformément au document 2025-A0033-1176-285.

CE-1176-5.3 Faculté de l'apprentissage continu (Faculté de l'éducation permanente)
- Modification au programme de Certificat de rédaction professionnelle (1-186-5-2)
2025-A0033-1176-286, 286.1

La modification au programme de Certificat de rédaction professionnelle vise à corriger des lacunes et problématiques de sa version actuelle (implantée en 2022, à la suite du processus d'évaluation périodique des programmes), en regard de la diminution du nombre d'inscriptions, et en regard de sa capacité à concrétiser, dans les objectifs et les contenus, les

aptitudes et compétences nécessaires à répondre aux enjeux actuels et à venir de la profession rédactionnelle (IAG, productions numériques, transformation des tâches, rôles, outils et contextes de la production communicationnelle et rédactionnelle, maîtrise de la langue écrite). L'actualisation et le repositionnement proposés pour le programme justifient son nouvel intitulé –Certificat en pratiques rédactionnelles–, en cohérence avec les objectifs redéfinis (développement d'aptitudes de polyvalence en regard d'un marché en constante évolution ; intégration des nouvelles pratiques numériques et de l'IAG ; acquisition des compétences fondamentales en rédaction, en lien avec leur adaptation aux environnements numériques et médiatiques ; expertise en révision et en amélioration de textes ; attitude de connaissance et de respect des normes et des règles d'éthique et d'intégrité en rédaction professionnelle). La nouvelle structure du programme comporte 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option, et passe de cinq à trois blocs de cours. L'implantation du programme modifié, qui sera offert entièrement en ligne, est prévue au trimestre d'hiver 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-286.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de rédaction professionnelle (1-186-5-2) –comportant la modification au titre du programme pour *Certificat en pratiques rédactionnelles*–, à la Faculté de l'apprentissage continu, conformément au document 2025-A0033-1176-286.

CE-1176-5.4 Faculté de l'aménagement – École d'architecture

- Modification au programme de Baccalauréat en architecture (1-010-1-3)
2025-A0033-1176-287, 287.1

La modification au programme de Baccalauréat en architecture donne suite aux recommandations issues du processus d'évaluation du programme (mené en 2018) et aux commentaires reçus dans le cadre du renouvellement de son agrément (Conseil canadien de certification en architecture, juin 2021), ainsi qu'aux réflexions de deux groupes de travail du Comité des études de la Faculté, portant sur les outils numériques et sur les cours de construction, donnant lieu à divers ajustements apportés aux cours et à la structure (le cours ARC 4723 devient obligatoire ; abolition du cours ARC 2321 ; révision de la liste des cours pour la passerelle DEC Bac ; distribution des crédits des blocs 70B et 70D ; modification au descriptif de certains cours). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-287.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en architecture (1-010-1-3), à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2025-A0033-1176-287.

CE-1176-5.5 Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie
- Création d'un Microprogramme de premier cycle en sciences de l'orthophonie
(1-752-6-0)
2025-A0033-1176-288, 288.1

La création d'un Microprogramme de premier cycle en sciences de l'orthophonie est proposée en regard de constats issus de la démarche de suivi continu de la qualité et de l'amélioration de l'offre pédagogique, à la suite de l'implantation, en 2020, du programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO) de 80 crédits (ayant remplacé le parcours combinant les programmes de baccalauréat et de MPO de 45 crédits, maintenant abolis), et en regard du processus d'agrément, prévu en 2026. Tenant compte des différentes analyses et consultations effectuées, l'offre de formation proposée vise à répondre aux défis actuels de la formation, à arrimer celle-ci aux autres formations universitaires correspondantes, et à assurer une formation préparatoire adéquate en vue de la poursuite des études au programme de MPO. En s'appuyant sur des données comparatives avec les cheminement offerts par les universités canadiennes offrant une formation en orthophonie, il a été constaté que la formule actuelle du cheminement et de l'accès vers la Maîtrise n'assurait pas l'acquisition d'un niveau suffisant de connaissance des contenus nécessaires à l'admission, et ce, malgré les cours préalables exigés, souvent suivis selon le statut des études libres (à l'UdeM ou dans une autre institution), ou dans le cadre de l'un des deux microprogrammes en sciences du langage offerts par l'Université Laval. La modalité d'un microprogramme permettra donc d'assurer une formation préparatoire adéquate en orthophonie et de répondre à un souci quant au bien-être étudiant (vu les difficultés rencontrées au programme de MPO et la surcharge de travail occasionnée), et de définir un positionnement cohérent de la Faculté en regard des parcours de formation dans ce domaine.

Comportant 12 crédits de cours obligatoires, le Microprogramme sera constitué de trois nouveaux cours de sigle ORA et d'un cours déjà existant en phonétique clinique, et proposera une approche liée à des pratiques cliniques, par l'acquisition des connaissances fondamentales nécessaires au développement de ces compétences. Les cours du Microprogramme constitueront les cours préalables exigés pour l'admission au programme de MPO (les critères d'admission à ce programme seront modifiés en conséquence). Certains cours suivis dans d'autres programmes pourront être reconnus comme équivalents. Offerts en ligne, les cours du Microprogramme seront également accessibles comme cours au choix dans le cadre d'un programme de baccalauréat suivi à l'Université, ou comme cours suivis selon le statut des études libres. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-288.

Dans sa recommandation, la Sous-commission du premier cycle mentionne avoir pris acte de préoccupations présentées par la Faculté des arts et des sciences, en ce que l'implantation du Microprogramme et de nouveaux cours préalables au programme de MPO, exercera un impact important, puisque des cours de sigle LNG et PSY des programmes de Baccalauréat en linguistique et de Baccalauréat en neurosciences cognitives, ne seront plus considérés comme préalables, limitant l'admissibilité des étudiantes et des étudiants de ces programmes au programme de MPO. La Sous-commission a invité les facultés à réfléchir ensemble aux équivalences possibles, ainsi qu'à l'impact sur les parcours étudiants et aux mesures pour le mitiger. Des ajustements ont été convenus (modalités de reconnaissance d'équivalences ; possibilité de suivre les cours du Microprogramme comme cours au choix, ou de suivre le Microprogramme parallèlement au parcours de baccalauréat) ou proposés (intégration de cours du Microprogramme dans la structure des programmes de la Faculté des arts et des sciences comme cours à option ; vérification des contenus des cours de sigle LNG et PSY et des cours de sigle ORA ; poursuite de discussions en vue de la définition de modalités de transition). Considérant le contexte de la proposition de microprogramme ainsi

que les discussions qui seraient à poursuivre entre les deux facultés à la suite de son implantation, la Sous-commission a convenu de sa recommandation d'approbation, adoptée à la majorité.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur l'analyse effectuée des plans de cours de sigles PSY et LNG, offerts par la Faculté des arts et des sciences, comparativement aux cours de sigle ORA définis pour le Microprogramme, et sur la comparaison des offres de formation en orthophonie et des conditions d'admission aux programmes de maîtrise en orthophonie offerts par d'autres institutions comparables (dont l'Université Laval et l'Université McGill).

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, dit comprendre les raisons de la mise à niveau souhaitée de la formation préalable en orthophonie et de l'opportunité d'offrir le microprogramme proposé, dans le contexte décrit. Elle mentionne qu'à la suite de l'implantation du programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO) de 80 crédits, on a souhaité établir des bases d'admission variées. Dans cette optique, un cheminement avait été balisé pour les étudiantes et les étudiants du programme de Baccalauréat en neuroscience cognitive (orientation Neurolinguistique) de la Faculté des arts et des sciences, en collaboration avec la Faculté de médecine. Elle regrette que de telles démarches n'aient pas été tenues en regard des nouvelles modalités proposées (création du Microprogramme et modification afférente des conditions d'admission au programme de MPO). Elle présente des préoccupations, en ce que, dans le cadre de ce changement, il n'a pas été prévu de définir des passerelles pour la cohorte du programme de neuroscience cognitive, et en ce que, des cours de ce programme étant jusqu'alors reconnus comme préalables, celui-ci était présenté comme donnant accès au programme de MPO ; le changement apporté ferait que la Faculté et l'Université ne respecteraient pas cet engagement. Sur ce dernier point, le secrétaire général, Alexandre Chabot, apporte une précision, l' « engagement » évoqué ne se posant pas dans un sens contractuel ; il existe des précédents pour de telles situations, et le fait que des règles soient modifiées en cours de route ne signifie pas que l'on se trouverait en situation de défaut ; dans le cas évoqué, l'admission au programme de baccalauréat ne garantit pas l'admission au programme de maîtrise.

Des modalités sont suggérées afin de répondre à la préoccupation de la Faculté des arts et des sciences pour le programme de Baccalauréat en neuroscience cognitive (orientation Neurolinguistique), et sur lesquelles des discussions pourraient porter dans une perspective de solution (intégration des cours du Microprogramme dans un bloc à option de la structure du baccalauréat ; modalités de passerelles, ou de reconnaissance d'équivalences ou d'acquis ; vérification des contenus spécifiques de cours de sigles LNG, PSY et ORA). Une formule de reconnaissance de l'admissibilité de cohortes déterminées du baccalauréat (A2023 à A2025) est évoquée, mais, après discussion, n'apparaît pas applicable.

Le secrétaire général observe que la structure que la Commission est invitée à approuver servira de base à l'admission au programme de MPO. Dans la mesure où la discussion sur les acquis et la reconnaissance possible du programme de Baccalauréat en neuroscience cognitive (orientation Neurolinguistique) n'a pas été complétée, la Commission peut adopter le projet sous réserve, permettant aux facultés de compléter les démarches nécessaires. Il serait également possible de reporter l'adoption du projet. On discute des conséquences d'un report en regard du délai d'implantation du microprogramme.

Une proposition est présentée d'adopter le projet de Microprogramme avec la réserve mentionnée, et en considérant les critères d'admission au programme de MPO ainsi

que la date d'implantation souhaitée. La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences convient de la proposition, mais reste préoccupée par le fait de tenir les discussions mentionnées après l'adoption du projet, plutôt que préalablement. Elle s'inquiète également d'un contexte dans lequel un ordre professionnel dicterait les contenus de formation d'un programme universitaire.

La Commission est invitée à se prononcer en regard de l'approbation du projet tel que présenté, et en considérant l'engagement du VRAEE et des facultés concernées en vue de la définition de modalités de transition ou de passerelles pour la cohorte (A2025) admise au Baccalauréat en neuroscience cognitive (orientation Neurolinguistique) de la Faculté des arts et des sciences. Le vote est demandé ; la proposition est approuvée à la majorité, sept voix pour, trois voix contre et quatre abstentions étant inscrites.

Considérant l'engagement du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études de faciliter les échanges entre la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences, en vue de la définition de modalités de transition ou de passerelle pour la cohorte admise au trimestre d'automne 2025 au programme de Baccalauréat en neuroscience cognitive (orientation Neurolinguistique) de la Faculté des arts et des sciences,

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de premier cycle en sciences de l'orthophonie (1-752-6-0), à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2025-A0033-1176-288.

CE-1176-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, présidente de la Sous-commission des études supérieures, présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.6.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.3, la Commission reçoit Karine Marcotte, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine.

S'il y a lieu, des invités se rendront disponibles par visioconférence pour la période de questions :

CE-1176-6.1 : Patrick A. Leighton, professeur titulaire au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire ;

CE-1176-6.2 : Vincent Jacquemet, professeur titulaire au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine ;

CE-1176-6.4 : Dorothée Dal Soglio, professeure titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine ;

CE-1176-5 : Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat, Faculté des arts et des sciences ;

CE-1176-6 : Pascale Caidor, professeure adjointe au Département de communication, et Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat, de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1176-6.1 Faculté de médecine vétérinaire – Département de pathologie et microbiologie

- Crédit d'un Microprogramme de deuxième cycle *Une seule santé* (2-965-6-0)

2025-A0033-1176-276

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle *Une seule santé* découle de l'évaluation périodique de trois microprogrammes de deuxième cycle

(Santé publique vétérinaire ; Interface animal-homme-environnement et santé ; Interventions en santé publique), à la suite de laquelle ces contenus ont été mis à jour et refondus dans la formule du microprogramme proposé, reflétant ainsi les compétences fondamentales en *Une seule santé*, développées par le One Health High-Level Expert Panel—OHHLEP (dans le cadre du Plan d'action conjoint en *Une seule santé* du Quadripartite [Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations unies pour l'environnement, Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale de la santé animale]). Dans le cadre de cette refonte, la fréquence des cours a été augmentée (cours offerts chaque année), et l'offre de cours a été déterminée en cohérence du positionnement stratégique de l'Université de Montréal défini par l'*Initiative Une seule santé*). Comportant 9 crédits de cours obligatoires, le microprogramme est accessible à des clientèles provenant disciplines variées, sans exigence de détenir une expertise dans les domaines visés. Trois nouveaux cours de sigle SPV sont créés pour le microprogramme. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'été 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-276.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme
de deuxième cycle *Une seule santé* (2-965-6-0), au Département de
pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire,
conformément au document 2025-A0033-1176-276.

CE-1176-6.2 Faculté de médecine – Département de pharmacologie et physiologie
- Modification aux programmes de DESS (2-535-1-1), de Doctorat (3-535-1-0)
et de Maîtrise (2-535-1-0) en génie biomédical
2025-A0033-1176-277, 2025-A0033-1176-278, 2025-A0033-1176-279

La modification aux programmes de DESS, de Doctorat et de Maîtrise en génie biomédical, offerts conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique Montréal, se pose à la suite de la démarche d'évaluation des programmes, et afin de répondre aux besoins actuels de la formation dans ce domaine. Une restructuration approfondie est apportée au programme de Maîtrise, par la mise à jour des règlements, la réduction des préalables dans l'option Génie clinique, l'allègement des documents d'admission, la simplification de la structure du programme, l'intégration de cours pertinents déjà suivis, l'ajustement des crédits pour atteindre 45 crédits, la révision des descriptifs de stages, et la création de nouveaux blocs de cours adaptés au deuxième cycle. L'actualisation de l'offre de cours donne lieu à la création de cours de sigles GBM et GIN. Des ajustements afférents sont apportés aux programmes de DESS et de Doctorat, en vue de l'harmonisation de leur structure avec celle du programme de Maîtrise. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte aux documents 2025-A0033-1176-277, 278 et 279.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études approuve la modification aux programmes de
DESS (2-535-1-1), de Doctorat (3-535-1-0) et de Maîtrise (2-535-1-0) en
génie biomédical, au Département de pharmacologie et physiologie de la
Faculté de médecine, conformément aux documents 2025-A0033-1176-277,
2025-A0033-1176-278 et 2025-A0033-1176-279.

CE-1176-6.3 Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie

- Modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie
(2-752-1-0)

2025-A0033-1176-280

La modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO) propose plusieurs ajustements, définis en réponse à des consultations menées à la suite de l'implantation du programme de MPO de 80 crédits. Un constat selon lequel les compétences à l'entrée du programme s'avèrent trop hétérogènes a déterminé la création du Microprogramme de premier cycle en sciences de l'orthophonie (traité au point 5.5), et a donné lieu à une réorganisation conséquente du programme de maîtrise. Les modifications proposées veulent répondre à trois besoins identifiés comme étant prioritaires : 1) la réduction du nombre de cours comportant un crédit (fusion de cours et abolition de certains cours) ; 2) la définition d'une offre de cours à option (favorisant la spécialisation) ; 3) la valorisation de la place de la recherche active dans la formation clinique. Les modalités « avec stage » et « avec travail dirigé » sont retirées, remplacées par une formule plus souple favorisant l'engagement en recherche (notamment, par la création de deux cours de stage de recherche et d'un cours de lectures dirigées). Six nouveaux cours de sigle ORT sont créés. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-280.

En réponse à une question, une précision est apportée sur les modalités prévues pour compléter les crédits de cours préalables.

Une proposition de modification aux critères d'admissibilité est présentée, de manière à reconnaître l'équivalence du cours LNG 3090 pour les étudiantes et les étudiants du programme de Baccalauréat en neuroscience cognitive (orientation Neurolinguistique) de la Faculté des arts et des sciences, pour les cohortes admises avant l'automne 2027.

Une discussion porte sur la faisabilité d'une telle modalité (des considérations portent sur comment circonscrire les cohortes concernées, ou comment déterminer la durée et la gestion de l'application de mesures transitoires). Par ailleurs, on observe que l'absence d'une représentation de la Faculté de médecine au moment de la discussion ne permet pas d'étudier pleinement les modalités qu'il serait possible de proposer et de mesurer adéquatement les conséquences de tels changements en regard de l'implantation du programme modifié.

Une proposition d'adopter le projet sous condition est appuyée, et discutée brièvement.

Une proposition de surseoir à la décision et de reporter la poursuite de l'étude du projet à la séance de septembre est présentée et appuyée ; le vote étant demandé, la proposition de report est adoptée à la majorité, sept voix pour, trois voix contre et deux abstentions étant inscrites.

CE-1176-6.4 Faculté de médecine – Département de pathologie et biologie cellulaire
- Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire
(2-512-1-0)
2025-A0033-1176-281

La modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire propose principalement la création d'une nouvelle option *Science macroscopique et assistanat en pathologie-SMAP* (segment 78). Offerte selon deux modalités (avec mémoire ou avec stage), cette option permettra de valoriser les expertises présentes au Département et de répondre à la demande croissante en formation clinique et en recherche dans ce domaine. Inspirée d'initiatives similaires en Amérique du Nord, la nouvelle option favorisera l'amélioration des pratiques de laboratoire et la compétitivité en médecine moléculaire. Sa structure inclura un tronc commun de cours partagés avec les autres options du programme, ainsi que cinq nouveaux cours spécialisés enseignés par des pathologistes de l'UdeM. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-281.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0) –comportant la création de l'option *Science macroscopique et assistanat en pathologie* (segment 78)–, au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, conformément au document 2025-A0033-1176-281.

CE-1176-6.5 Faculté des arts et des sciences – Direction
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en communication de la science (2-225-6-1)
2025-A0033-1176-282

Le Microprogramme de deuxième cycle en communication de la science veut proposer aux scientifiques une formation dans la communication des connaissances, dans une perspective visant à contrer la désinformation et à renforcer le dialogue avec la société. Le microprogramme permettra également de répondre aux besoins croissants des milieux professionnels et du marché, en regard de l'accessibilité et l'utilité de la science dans la prise de décision. Comportant 12 crédits (répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option), le microprogramme propose une approche multidisciplinaire axée sur des compétences en communication, en écoute et en argumentation. Quatre nouveaux cours de sigles FAS sont créés pour le microprogramme. L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-282.

En réponse à une question, une précision porte sur l'accessibilité aux cours du microprogramme, selon divers statuts.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en communication de la science (2-225-6-1), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2025-A0033-1176-282.

CE-1176-6.6 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en études des mondes noirs, africains et caribéens (2-163-6-2)

2025-A0033-1176-283

Le Microprogramme de deuxième cycle en études des mondes noirs, africains et caribéens propose une formation interdisciplinaire axée sur les réalités et les contributions des communautés noires. Issu d'une réflexion académique et d'une consultation avec les milieux universitaire et communautaire, le microprogramme répond à une forte demande et s'inscrit dans les engagements de l'Université de Montréal en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Il permettra une diversification de l'offre de formation interdisciplinaire, en intégrant les disciplines de la science politique, de l'histoire et de la communication, et en favorisant une compréhension critique des enjeux sociaux, historiques et politiques des mondes noirs. Le microprogramme comporte 15 crédits (répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option), et donne lieu à la création de trois nouveaux cours de sigle FAS. L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'hiver 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-283.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, souligne la mobilisation exceptionnelle des équipes concernées par le projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en études des mondes noirs, africains et caribéens (2-163-6-2), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2025-A0033-1176-283.

CE-1176-7 Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie

- Modification au programme de Maîtrise professionnelle en audiology (2-751-1-0)

2025-A0033-1176-283

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, présente le projet mentionné en rubrique. Pour cette présentation, la Commission reçoit Sylvie Hébert, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine. Ce projet n'a pas fait l'objet d'une recommandation de la Sous-commission des études supérieures et a été déposé directement à la Commission des études, en raison de délais d'implantation rapprochés.

La modification au programme de Maîtrise professionnelle en audiology (MPA) propose des ajustements à apporter de manière urgente, afin de corriger des problèmes liés à la durée des stages et à la réduction du nombre de lieux de stage (causée par le partage du territoire avec l'Université Laval pour son programme de maîtrise en audiology). La modalité proposée fera passer de sept à quatre le nombre de stages de dix jours, sans diminuer le nombre total de jours de stage ; certains cours seront réorganisés en conséquence. Cette formule permettra de répondre aux contraintes logistiques et d'optimiser l'utilisation des ressources, tout en assurant l'amélioration de la qualité de la formation. Le répertoire de cours

est ajusté, par la création de trois cours de sigle AUD (remplacement de cours par la diminution ou par l'augmentation du nombre de crédits leur étant attribué). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-289.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise professionnelle en audiologie (2-751-1-0), à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2025-A0033-1176-289.

CE-1176-8 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, président de la Sous-commission d'évaluation des programmes, présente le plan d'action inscrit au point 8.1, assisté par la vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent.

CE-1176-8.1 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes en science politique

2025-A0033-1176-290, 290.1

Le plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes en science politique signale plusieurs éléments positifs observés au cours du processus d'évaluation, dont un taux de satisfaction élevé en regard de l'ensemble des programmes ainsi que leur attractivité ; la qualité du recrutement à l'international ; l'adéquation des formations en regard de l'insertion professionnelle ; la flexibilité de l'offre de cours ; les composantes et structures enrichies (cheminement *Honor* du programme de Baccalauréat ; stages en milieu professionnel au premier et au deuxième cycles ; intégration aux centres et groupes de recherche) ; les modalités de soutien académique. En réponse aux recommandations, six objectifs ont été identifiés pour la mise en œuvre du plan d'action, dont : la diversification du recrutement ; l'amélioration de la réussite ; la clarification des attentes et des objectifs des programmes interdisciplinaires ; l'actualisation de la formation théorique et pratique au premier cycle ; la définition de modalités de collaboration dans le Département et la sensibilisation aux enjeux EDI. La présentation reporte au document 2025-A0033-1176-290 ; le document 2025-A0033-1176-290.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes en science politique, conformément au document 2025-A0033-1176-290.

CE-1176-9 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1176-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 23 septembre 2025, à 14 heures.

CE-1176-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 45.

Adopté le 23 septembre 2025, délibération CE-1177-2.

Le président de la séance,

Tony Leroux

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot